
Politique environnementale

Mai 2026

Sommaire

[1. Introduction](#)

[2. Pourquoi](#)

[3. Portée](#)

[4. Engagements](#)

[Par cette politique, ORIS s'engage à :](#)

[4.1 Objectifs qualitatifs](#)

[4.2 Objectifs quantitatifs](#)

[5. Gouvernance et mise en œuvre](#)

[5.1 Responsabilités](#)

[5.2 Processus d'examen](#)

[5.3 Communication et transparence](#)

[6. Engagement envers l'amélioration continue](#)

1. Introduction

Cette politique environnementale définit l'engagement d'ORIS en matière de gestion de notre empreinte environnementale et décrit notre approche globale visant à la minimiser, tout en poursuivant nos objectifs de croissance et en fournissant des solutions innovantes pour des infrastructures de transport durable.

2. Pourquoi

De par la nature de ses services et solutions, ORIS est idéalement placée pour atténuer activement l'impact environnemental du secteur des infrastructures de transport linéaire, créant ainsi un impact environnemental positif qui va bien au-delà de nos opérations directes.

En tant qu'entreprise soucieuse de l'environnement, ORIS reconnaît sa responsabilité d'agir de manière durable. Nous nous engageons à adopter une approche responsable dans nos opérations afin de minimiser notre impact sur l'environnement, notamment en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre (GES), la production de déchets, la pollution atmosphérique et la consommation d'eau.

3. Portée

Cette politique s'applique à toutes les opérations directes d'ORIS, nos bureaux et les activités de nos employés. Nous encourageons activement nos partenaires, fournisseurs et clients à soutenir des engagements environnementaux similaires tout au long de la chaîne de valeur.

4. Engagements

Par cette politique, ORIS s'engage à :

4.1 Objectifs qualitatifs

- **Émissions de GES** : Mesurer et minimiser nos émissions de GES (scopes 1, 2 et 3), tout en maintenant notre stratégie de croissance
- **Déchets** : Réduire nos déchets, en particulier les déchets électroniques.
- **Eau** : Surveiller la consommation annuelle d'eau de nos propres activités et identifier les possibilités de réduction, le cas échéant.
- **Pollution de l'air** : Collaborer avec nos fournisseurs pour surveiller et réduire la pollution atmosphérique liée à l'utilisation de leurs serveurs
- **Produit** : Poursuivre le développement de produits et de services qui atténuent l'impact environnemental, notamment sur les émissions de GES, les ressources naturelles et l'eau, tout en renforçant la résilience climatique.

4.2 Objectifs quantitatifs

- **Émissions de GES** : Améliorer sur le long terme notre ratio d'émissions de GES évitées grâce à nos activités par rapport aux émissions de GES issues de nos opérations directes (baseline: 1 tonne émise pour 6,741 évitées)
- **Déchets**: Parvenir à un taux de réutilisation, de revente ou de recyclage de 100 % des déchets électroniques d'ici 2026

5. Gouvernance et mise en œuvre

5.1 Responsabilités

- **Comité de mission et responsable ESG**: Élabore un cadre politique, suit les progrès et propose des améliorations
- **Comité de management**: Approuve les mises à jour des politiques et veille à ce que les ressources nécessaires à leur mise en œuvre soient suffisantes.
- **Tous les employés**: Contribuent à la mise en œuvre des politiques et sont encouragés à signaler vos remarques et à suggérer des améliorations.

5.2 Processus d'examen

- L'évaluation annuelle de la double matérialité par le Comité de direction permet d'évaluer la nécessité d'un réexamen ou non de cette politique.
- Examens ponctuels déclenchés par des changements importants dans l'entreprise ou par l'émergence de nouveaux défis environnementaux
- Intégration des commentaires des parties prenantes par le biais de processus de consultation réguliers

5.3 Communication et transparence

- Les changements et mises à jour des politiques sont communiqués rapidement à tous les membres de l'équipe et aux partenaires.
- Le rapport annuel sur les performances environnementales est publié dans le rapport d'impact d'ORIS.
- Cette politique est publique et disponible sur notre site web.

6. Engagement envers l'amélioration continue

ORIS considère cette politique environnementale comme un document évolutif qui s'adapte à nos activités, aux attentes de nos parties prenantes et aux avancées scientifiques environnementales. Nous nous engageons à la mettre à jour régulièrement afin d'intégrer les meilleures pratiques, les technologies émergentes et des objectifs environnementaux renforcés, pour un impact positif et significatif.

Cette politique a été approuvée par le Comité de management d'ORIS et élaborée par son Comité de mission et son responsable ESG.

Approuvée le 22 avril 2026.

Nicolas Miravalls

P.O Président

Elodie Woillez

Référent mission